

**ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE  
GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE  
PROROGÉANT L'ACCORD COMMERCIAL D'OCTOBRE 13, 1973.**

OTTAWA, le 19 octobre 1979

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord commercial entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République populaire de Chine fait à Pékin le 13 octobre 1973, ainsi qu'à l'Échange de Notes entre nos deux Gouvernements fait à Ottawa le 13 octobre 1976 et portant prorogation de l'Accord commercial jusqu'au 13 octobre 1979.

Ayant présents à l'esprit les récents entretiens entre nos deux Gouvernements concernant la coopération commerciale et économique, j'ai l'honneur de proposer à Votre Excellence que la présente Note, dont les versions anglaise et française font foi, de même que votre réponse à cet effet, constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur le 13 octobre 1979, prorogéant l'Accord commercial pour une nouvelle période de trois ans à partir du 13 octobre 1979, étant entendu que la durée dudit Accord pourra être prorogée pour d'autres périodes de trois ans si les deux Parties contractantes en conviennent au moins trois mois avant l'expiration de l'Accord. Il est aussi entendu que l'Accord commercial pourra être dénoncé à tout moment par l'un ou l'autre Gouvernement moyennant préavis écrit de douze mois à l'autre Partie.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

L'honorable Robert R. de Cotret,  
*Ministre de l'Industrie et  
du Commerce*

Son Excellence Li Qiang,  
Ministre du Commerce extérieur  
de la République de Chine